CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E132441** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE 02/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 809262348

Siret : 809 262 348 00018

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021874635204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021874635204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : ORGANISME DE CONTROLE ET PRESERVATION DES CONSTRUCTIONS EN ABREGE "O.C.P.C"

1 RUE ALPHONSE GAUTTE
44000 NANTES

Téléphone : 02 40 89 64 04 **Fax :**

Portable : 06 85 02 56 39

Responsabilité légale :
LAMBERT MICHEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.ocpc-ouest.fr

E-mail : ocpc@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 343 292 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	4	11/06/2025
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	4	22/05/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/06/2026 11:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E132441** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE **02/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2015
Forme juridique : SAS
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 809262348

Siret : **809 262 348 00018**
Code NACE : 1610B
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021874635204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021874635204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **ORGANISME DE CONTROLE ET PRESERVATION DES CONSTRUCTIONS EN ABREGE "O.C.P.C"**

1 RUE ALPHONSE GAUTTE
44000 NANTES

Téléphone : 02 40 89 64 04 **Fax :**
Portable : 06 85 02 56 39

Site Internet : http://www.ocpc-ouest.fr
E-mail : ocpc@orange.fr

Responsabilité légale :
LAMBERT MICHEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	22/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	04/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.